



**LES ALPAGES DE L'ISÈRE :**

**LE PROJET ASSOCIATIF  
DE  
LA FÉDÉRATION DES ALPAGES DE L'ISÈRE**

**HORIZON 2015**

**Les alpagnes  
de l'Isère** 



*Cette version du projet associatif  
a été présentée à l'AG de la FAI le 12 avril 2011*

---

## **ÉLÉMENTS DE CONSTATS ET DE BILAN**

### ***Les espaces pastoraux porteurs de ressources fourragères et patrimoniales***

#### **Les alpages de l'Isère, terres d'accueil et de solidarités entre éleveurs**

Les alpages de l'Isère accueillent environ 24 800 UGB (96 000 ovins et caprins, 9 850 bovins, 270 équidés) sur 90 000 Ha d'espaces pastoraux. Ainsi, plus de 700 éleveurs engagent leurs animaux dans ces pratiques extensives, sur 170 unités pastorales. Ils représentent 10% de la surface du Département, 85 % de la STH, 38% de la SAU Iséroise.

Le pastoralisme Isérois est très collectif, les gestions pastorales sont assumées par 85 Groupements Pastoraux (plus de 75% des UGB et surfaces). Ils salarient également la presque totalité des 92 bergers et bergères salariés.

Les troupeaux inalpés sont constitués pour moitié de bêtes hivernant en PACA (dont les H<sup>tes</sup> Alpes), venant renforcer les troupeaux locaux dans la gestion des alpages. En termes de composition des troupeaux, la part des ovins représente 65% des UGB inalpées, celle des bovins (génisses et allaitants) représente 32%. Le reste est constitué par une unité bovin laitier traditionnelle et des équidés.

#### **Les alpages sont pour les 2/3 les propriétés des collectivités.**

Les communes sont les principaux propriétaires des alpages (en nombre et en surface) et dans ce cas, les estives constituent à la fois une ressource économique et un espace de projet pour les habitants. Le Conseil Général de l'Isère et l'Etat possèdent de grands domaines dont les enjeux sont la prévention des risques naturels et de la biodiversité. Pour ce qui est de la propriété privée, elle peut être soit très divisée (et dans ce cas plutôt sur des anciennes zones agricoles) ou constituer de vastes ensembles. Les éleveurs ne sont que très rarement propriétaires des alpages qu'ils utilisent.

#### **Des alpages porteurs d'activités partagées et de saisonnalité**

Les espaces pastoraux sont plus qu'ailleurs des espaces de multiusage et de multifonctionnalité. Selon la saison, ils sont skiés, accueillent des randonneurs, des chasseurs, et les activités émergentes sont nombreuses (randonnées avec équidés, raquettes...). Ces espaces pastoraux sont également, en plus de ces espaces de verdure et de liberté, les châteaux d'eau des bassins de vie très denses du sillon alpin. Enfin, ils sont des éléments de paysages fondamentaux et par ces valeurs, ils contribuent à l'attractivité globale des territoires et de l'offre touristique.

#### **Un patrimoine naturel et humain de grande valeur**

Si au début du 20<sup>ème</sup> siècle la question de la prévention des risques naturels (laves torrentielles, érosions, avalanches...) était très forte et reste pleinement d'actualité, on observe l'intensification depuis les années 70 des attentes relatives à la préservation des richesses et diversités animales et végétales inféodées aux milieux et pratiques pastorales. Le retour du loup et les dégâts qu'il engendre sont l'une des expressions de cette complexité que doivent assumer les activités pastorales.

Par ailleurs, les activités pastorales sont la vitrine des activités humaines traditionnelles en montagne, elles ont la force d'être à la fois des éléments de patrimoine issus du passé, et très certainement une ressource pour l'avenir.

### ***Les éleveurs se sont réappropriés les espaces pastoraux, c'est à conforter***

#### **La FAI, créée à l'initiative des Services de l'État, a mis en application la loi pastorales de 1972**

Dès sa création en 1982 la Fédération des alpages de l'Isère (FAI) a eu comme premier objet de constituer et accompagner les Groupements Pastoraux, les Associations Foncières Pastorales, et de mettre en place les baux pastoraux, dont l'objet est de faciliter la location de ces espaces saisonniers et de multiusage. L'esprit de la loi pastorale de 1972 visait à conforter, voire relancer, les activités agro-pastorales en montagne, car elles étaient perçues par le législateur comme la base du développement économique et de la préservation de ces territoires de grande qualité et dont la gestion et la mise en valeur s'avéraient difficiles.

#### **Les alpages ont retrouvé leurs équilibres, la confiance des éleveurs et des partenariats sont renforcés**

Les activités de la FAI ont permis de réaliser cette relance, par la mobilisation et le développement de partenariats techniques et financiers avec les collectivités territoriales, par l'accompagnement des acteurs de terrain, par la mise en place de services techniques. Ainsi, les alpages en perte d'effectif en 1972 ont retrouvé dès 1995 des niveaux de chargements proches de leurs capacités, les éleveurs se réappropriant ces espaces abandonnés dans les années 1960, moment où ils intensifiaient leurs exploitations en plaine et où celles de montagnes tendaient à disparaître.

Cette relance a été permise par la reprise de confiance des éleveurs dans les éléments sanitaires, techniques, et par la reconsidération des ressources fourragères des alpages. Les communes de montagne ont également très largement contribué à la modernisation de leurs alpages, par des améliorations pastorales, par la création des GP et AFP, par des médiations entre les acteurs.

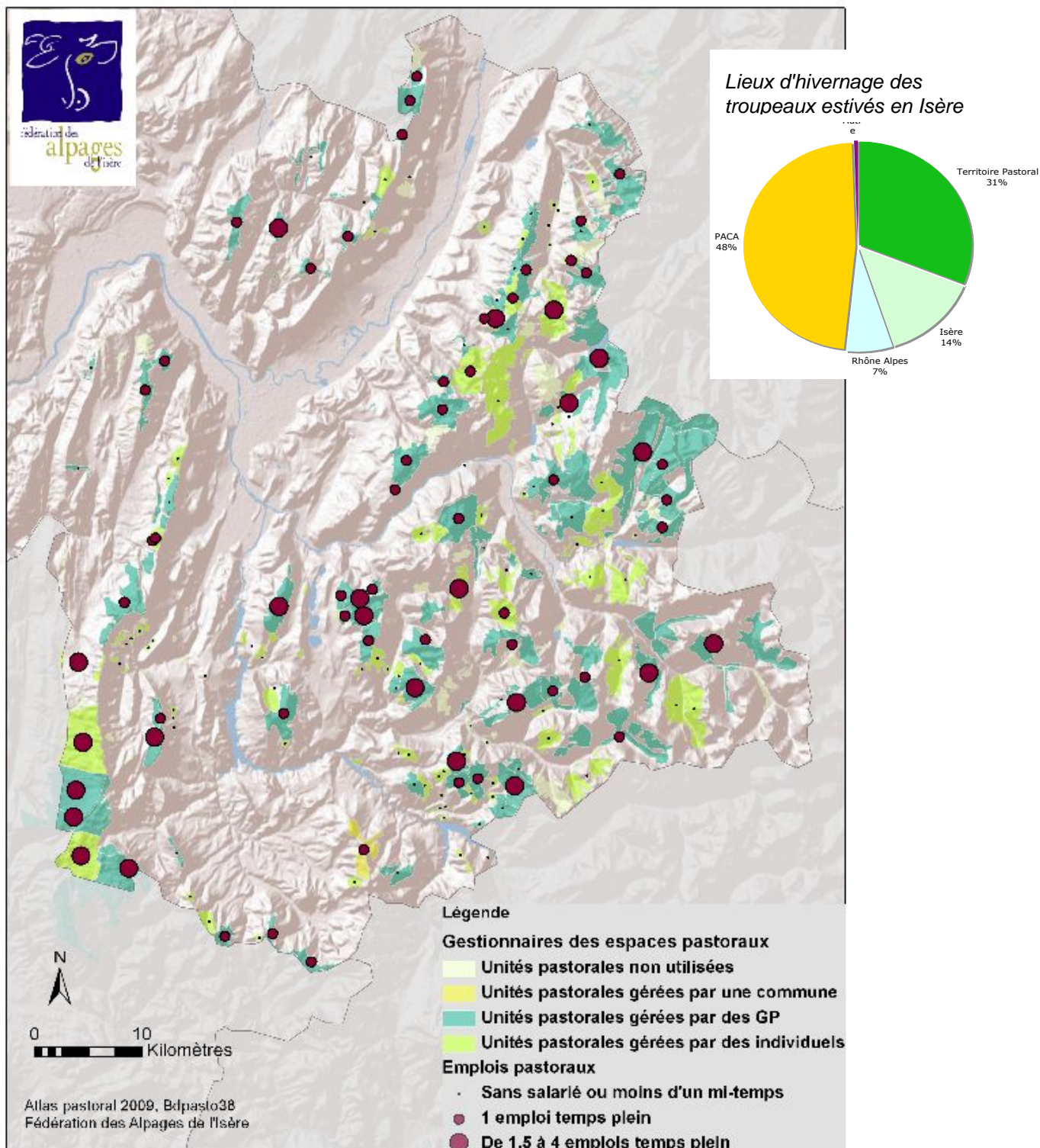
### Cet ensemble d'acteurs et de synergies offre une solide base pour des projets durables

Les alpages comptent pour les éleveurs, car ils y trouvent des ressources fourragères, des services de qualité et la reconnaissance de leurs pratiques et savoirs faire. Les communes de montagne et leurs groupements trouvent dans un pastoralisme dynamique la mise en valeur et la préservation de leurs patrimoines naturels, foncier et bâti, le leurs outils de production et d'accès. Ces pratiques permettent également l'expression des potentiels agronomiques et biologiques, la prévention des risques naturels.

Certaines font de leurs alpages et des parcours des espaces de ressources économiques innovantes (Gîtes d'alpage, fêtes de la transhumance...).

## Gestion collective des estives & emplois pastoraux

La gestion collective des estives, notamment par les Groupements Pastoraux, est très forte en Isère (75% des UGB et des surfaces d'alpage) et génère plus de 90 emplois de bergers en 2010



## **LA NECESSITE D'AGIR EN FAVEUR DES ACTEURS ET DES ESPACES PASTORAUX, CONSTITUANT DE VERITABLES RESSOURCES POUR LES ECONOMIES LOCALES**

### **De nouveaux défis à relever, des valeurs à cultiver et partager**

Les activités pastorales sont à la croisée des activités, elles peuvent influencer positivement ou négativement sur les autres enjeux des espaces pastoraux ou des économies locales, elles peuvent générer ou régler tout ou partie des conflits locaux. Les éleveurs et leurs salariés ont développé et entretiennent des compétences particulières relatives à leur présence, à celles de leurs troupeaux en alpage ou sur les parcours.

Pour diverses raisons, les espaces pastoraux sont très regardés et surveillés, et dans l'ensemble, les attentes à l'égard des acteurs pastoraux et de leurs troupeaux sont proches de l'excellence, et ce dans des domaines d'une grande diversité (zootechnie, environnement, accueil et intégration des autres activités, réglementations...).

### **Les progrès techniques restent à assumer, ils sont incontournables**



Ainsi, la capacité technique de mise en œuvre des activités pastorales (domestication du bétail, suivis sanitaires et zootechniques, équipements pastoraux, mise en valeur des ressources naturelles -herbe et eau-...) doit être maintenue et développée, et considérée comme le socle incontournable de réussite des activités pastorales. En réponse, une capacité d'accompagnement technique doit être maintenue et développée par la FAI. Elle devra s'appuyer sur, et mettre en valeur, les travaux et réseaux de recherche, les savoirs des éleveurs et des berger(e)s, la capacité des programmes de formation à faire évoluer les regards et les pratiques, et ce dans plusieurs disciplines (zootechnie, écologie, économie, sciences humaines...).

### **Intégrer l'évolution significative des contextes d'intervention des actions de développement local**

La prise en compte croissante des logiques environnementales, la multitude des usagers en alpage obligent pour tout projet l'anticipation des décisions, la mobilisation d'analyses complémentaires. Les Plans Pastoraux Territoriaux impulsés par la Région Rhône-Alpes permettent de répondre aux stratégies actuelles de territorialisation des interventions publiques et offrent en grande partie ces espaces de travail et de concertation. Mais s'arrêter à la concertation n'est pas suffisant, il convient d'aller plus loin vers la pérennisation de ces manières de faire ensemble.

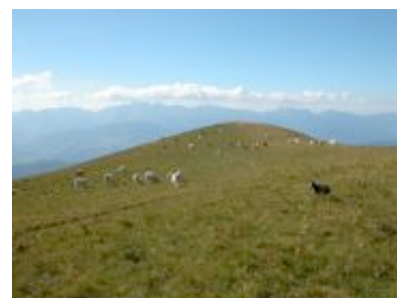
### **De nouvelles attentes en faveur des espaces pastoraux qu'il faut accompagner**

La mise en place des Plans Pastoraux Territoriaux a donc favorisé la prise en considération des logiques pastorales par les acteurs et élus locaux. Afin de dépasser les premiers réflexes de défense des intérêts catégoriels ou géographiques, ces collectifs ont cherché par l'innovation à intégrer davantage les logiques pastorales dans leurs politiques locales. Des projets transversaux ont été bâtis, ils mobilisent généralement la capacité des espaces et acteurs pastoraux à intégrer et à dynamiser les activités économiques locales. De plus, les flux économiques et les liens ainsi permis ou mis en valeur peuvent être le moyen de créer ou de consolider des richesses partagées sur ces espaces à haute valeur patrimoniale.

### **Tirer parti de la complexité et en faire une force**

Aux alpages et pratiques pastorales sont associées pour l'ensemble des populations (locales ou de passage) les images de "naturel", de "bio", de liberté... C'est aussi la capacité du "pastoral" à rassembler.

Les savoirs des acteurs pastoraux, ancrés dans de solides traditions, doivent rester en capacité de penser l'avenir, de continuer à mobiliser des technologies modernes (énergies renouvelables, économies d'énergies et de ressources, mobilité...). Ainsi, les compétences des éleveurs et des bergers acquises et/ou à développer font référence aux fondements du développement durable : gérer des ressources limitées en quantité et en temps, mobiliser et mettre en valeur le vivant tout en dégageant un revenu, s'assurer des ressentis des autres acteurs, conserver et gérer avec d'autres des espaces relevant probablement de l'intérêt général.



*Sur ces constats et représentations mobilisant un "capital sympathie" plutôt favorable à l'égard des activités pastorales, à partir de cet ensemble de savoirs et expériences acquis par les acteurs pastoraux, en considérant les défis à relever, il reste à ne pas laisser s'effriter ce "capital sympathie". Il faut faire des valeurs des activités pastorales iséroises de solides atouts pour renforcer les économies pastorales, et par conséquent leur permettre de contribuer même modestement à la prospérité des fragiles équilibres sociaux, environnementaux et économiques des territoires de montagne.*

## ***Des actions voulues cohérentes, en synergie, favorisant un pastoralisme durable et moderne***

### **Accompagner les porteurs de projets et les acteurs pastoraux**

Les structures pastorales collectives font la force du pastoralisme Isérois : elles permettent à des éleveurs d'origines diverses de travailler ensemble, aux propriétaires fonciers de réunir des surfaces appropriées aux circulations des troupeaux, à la mise en oeuvre d'un projet local. Ces structures doivent faire évoluer et conduire leurs projets, pour être lisibles, comprises et conserver leur attractivité, être en phase avec les attentes sociétales. Elles ont à développer des partenariats adaptés, avec des acteurs de plus en plus exigeants, parfois à conduire des rapports de force en cas de négociations difficiles.

**Ainsi, la FAI doit être en capacité d'apporter un appui technique aux élu(e)s et alpagistes isérois, aux berger(e)s, et également être en capacité de représenter les logiques pastorales.**

- Accompagner les structures collectives du pastoralisme (GP-AFP) à définir, partager et mettre en oeuvre des projets répondant aux attentes locales, économiques et sociétales.
- Accompagner les GP et AFP, dans la mise en oeuvre de leurs projets techniques et dans le renforcement de leurs capacités organisationnelles, agir en médiation entre acteurs, favoriser et faciliter l'emploi et les conditions de travail des bergers.
- Proposer des services permettant d'assurer la continuité des relations entre les acteurs saisonniers ou éloignés (sites internet, permanences téléphoniques, services télématiques...).
- Témoigner des réalités pastorales et les défendre, représenter les acteurs pastoraux absents de certaines scènes.
- Proposer des services techniques adaptés (achats groupés, bourse d'emploi et d'alpage...).



### **Agir pour un pastoralisme responsable, efficace avec de bonnes capacités techniques**

Les améliorations pastorales sont la clef de réussite des activités pastorales, car elles permettent de répondre aux nécessités d'amélioration des conditions de vie et de travail (logements, accès, installations de soins et de contention, captage et distribution d'eau, clôtures...) ou d'appui à la mise en valeur des ressources naturelles (électrification solaire ou hydroélectrique, débroussaillage, revégétalisations...). Elles permettent également de faciliter les relations avec les autres usagers des espaces pastoraux et la création d'activités en alpage (dispositifs de franchissement des clôtures, signalétique, hébergements en alpage...).

**Afin de favoriser la mise en oeuvre technique des activités pastorales, en intégrant les progrès techniques concertés et les différents enjeux existants ou émergents, la FAI favorisera le portage de ces réalisations.**

- Repérer et mobiliser les crédits nécessaires, les porter à connaissance et en faciliter l'accès.
- Accompagner les choix techniques des porteurs de projets (communes, éleveurs, propriétaires fonciers...), y compris dans les phases de concertation et d'intégration des différents enjeux.
- Mobiliser et accompagner les entreprises réalisant des travaux en alpage, les faire connaître aux porteurs de projets, les associer aux stratégies d'expérimentations et d'innovations.
- Rendre compte aux financeurs et partenaires (bilans cartographiés, statistiques d'utilisation des crédits...).



### **Agir en matière de professionnalisation des acteurs pastoraux**



Les éleveurs et bergers font que les activités pastorales sont réactives, sans cesse adaptées aux milieux humains et naturels. En situation de travailleurs isolés, ils sont vulnérables aux accidents et maladies professionnels, et la prévention est indispensable. Les réalisations pastorales seront le socle de cette démarche, les actions de recherche et de formation en seront le levier.

De plus, la saisonnalité des activités pastorales impose très souvent la pluriactivité aux éleveurs et bergers. En ce sens, il est nécessaire d'accompagner cette mobilité, pour qu'elle soit une richesse et non une source de précarité économique et sociale.

Par ailleurs, les alpages se trouvent être des traits d'union entre *les mondes des villes et des campagnes* (les berger(e)s ayant en presque totalité des origines urbaines), et ainsi peuvent permettre la révélation de projets personnels, d'installation agricole ou autre.

Enfin, l'image, les représentations des hommes et femmes exerçant les métiers de berger et d'éleveur forgent très certainement la renommée des produits issus des circuits agro-pastoraux mais également celle des territoires d'estive ou d'hivernage. Cette dimension est assez universelle.

**Ainsi, afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des éleveurs et des bergers, de faciliter et mettre en valeur leurs parcours professionnels et personnels, la FAI agira pour :**

- Prévenir les accidents du travail, par des outils et acquisitions de savoirs et de compétences.
- Intégrer la notion de pluriactivité et de saisonnalité pour les éleveurs ou les salariés, en faire un atout.
- Proposer des actions et programmes de formation des salariés, des responsables d'alpage, des étudiants.
- Faciliter la réalisation des parcours professionnels et personnels, des éleveurs et des salariés, mais également des personnes portant des projets qui pourraient mobiliser et mettre en valeur les activités et espaces pastoraux.



### **Agir, avec les collectivités et pouvoirs publics, dans la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques pastorales**

En raison des intérêts partagés des espaces pastoraux (multiusage, multifonctionnalité), en raison des capacités pressenties ou avérées des économies intégrées que génèrent les espaces et activités pastorales, les pouvoirs publics renouvellent leurs soutiens aux activités pastorales depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, selon les conjonctures et leurs capacités. Ainsi, l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère soutiennent et permettent à la fois des actions de développement local et les investissements en alpage. Ces interventions s'inscrivent dans des cadres stratégiques permis par des politiques pastorales mais également par des engagements financiers. Les évolutions des contextes techniques et sociétaux imposent des révisions régulières de ces cadres d'intervention.

**Dans ce cadre, la FAI agira aux côtés des collectivités et institutions en faveur de l'émergence et la mise en oeuvre de ces orientations stratégiques et des moyens associés, par les actions et capacités suivantes :**

- Être ressource pour les collectivités et institutions, dans les phases de définition de politiques pastorales et de leurs mises en oeuvre, en cherchant à mobiliser une expertise de qualité et représentative de l'ensemble des enjeux repérés ou émergents, à anticiper sur les mutations économiques, techniques et sociétales.
- Mobiliser des crédits agro-environnementaux, visant à assumer les diverses contraintes de gestion ou les évolutions de pratiques attendues.
- Faciliter la mise en oeuvre, l'évaluation de ces politiques et des moyens qui leur sont associés, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs identifiés ou potentiels.
- Relayer sur le terrain et si nécessaire entre structures ces orientations et bilans.

### **Anticiper les mutations, innover, mobiliser les économies "alpestres" ou "montagnardes"**

Les évolutions observées sur les espaces pastoraux sont multiples et touchent l'ensemble des outils et techniques permettant la mise en oeuvre d'un pastoralisme durable. Entre autres, les ressources naturelles et les conditions sanitaires des troupeaux sont soumises aux aléas climatiques ; les pratiques pastorales doivent bénéficier des connaissances et progrès relatifs à la domestication ; l'introduction de l'électronique dans les systèmes pastoraux est l'une des clefs de la modernisation des outils (téléphonie, énergies renouvelables, identification électronique...). Ces adaptations et innovations concernent également les organisations pastorales collectives (GP, AFP) et le droit du travail. Les pratiques pastorales doivent dans le cadre de ces multiples mutations pouvoir continuer de répondre aux attentes sociétales (en matière de concertation, avec les regards accentués sur les logiques environnementales...). Elles doivent également se mettre en capacité de relever les espoirs économiques (économies relocalisées, économies des ressources naturelles...).

Pour la FAI, ces travaux ne sont pas à conduire à la seule échelle de l'Isère et des sphères pastorales. Ils doivent être engagés au sein de réseaux centrés sur les activités pastorales, mais également au sein des réseaux d'interventions pluriels mobilisant des partenaires thématiques et territoriaux (Autres Services Pastoraux, Collectivités, Commissariat à l'Aménagement des Alpes, Chambre d'Agriculture, MSA, INRA, Institut de l'Élevage, PNR, PN et RN, Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire...).

**Pour être en capacité de répondre à ces attentes multiples et en constante évolution, pour accompagner les acteurs dans les meilleures conditions, la FAI devra :**

- Contribuer à revitaliser ou renforcer les économies locales en mobilisant les logiques pastorales et les ressources des espaces pastoraux : travailler au repérage, à la mise en œuvre et à l'accompagnement d'activités économiques basées sur la mise en valeur des ressources naturelles et des espaces pastoraux, mobiliser, réinventer les "économies alpestres" ou "montagnardes".
- Développer des connaissances en s'inscrivant dans des réseaux de recherche, de travail et de compétences.
- Développer des services mutualisés, sur une échelle adaptée aux bénéficiaires (communication, emploi, formation...) avec des structures partenaires.

### **Témoigner des richesses et de la valeur des espaces et acteurs pastoraux, des patrimoines associés**

Les actions de développement local et économique n'ont de sens que si elles mobilisent les acteurs pastoraux eux-mêmes, les usagers des espaces pastoraux (même dans des intensités plus limitées). Elles ont également à mobiliser l'attention voire l'intérêt d'une part significative de nos concitoyens.

Par ailleurs, il est reconnu que les capacités à penser l'avenir d'un groupe humain ne peuvent se faire sans mobiliser leur histoire et les patrimoines. « Avoir les pieds dans le passé et la tête dans l'avenir ». Et ces valeurs des mondes pastoraux, portées par les éleveurs, par les bergers et par les propriétaires d'alpages ont également à s'enrichir des composantes des sociétés modernes. Cet ensemble sans cesse co-construit est à développer, à faire connaître.



**Par des actions de communication, de portée à connaissance des données pastorales, il s'agira de partager ces ressources, de les enrichir avec ceux et celles qui s'intéressent de près ou de loin aux activités pastorales.**

- Mettre à disposition des informations actualisées relatives aux activités pastorales iséroises, s'enrichir des activités de partenaires (internet, salons, congrès, journées techniques...).
- Contribuer à différents événements ou manifestations permettant de témoigner des réalités et ressources pastorales par des échanges d'idées, par la mobilisation de films, de documents graphiques ou sonores, par diverses animations d'échange avec le public.
- Construire ou contribuer à la vie et à l'animation de lieux d'échanges et de rencontres interculturels.



---

## **METHODES A ENGAGER POUR CE PROJET ASSOCIATIF**

### **Développer et faire vivre un réseau d'adhérents impliqués, ancrés dans les différentes logiques concernant les espaces pastoraux, animer cette vie associative**

La pertinence des actions conduites par l'association Fédération des Alpagnes de l'Isère est liée à son rapport à ses adhérents, à son Bureau et à son Conseil d'Administration. Des sujets préparés en Commissions permettront au CA et à l'Assemblée Générale de donner les orientations des actions.

**Pour cela, des espaces de travail sont à conforter et à développer, ils pourront être ouverts à des personnes qualifiées**

- Renforcer la vie associative par une organisation améliorée et une bonne complémentarité des Commissions, Bureaux, Conseils d'Administrations et Assemblée Générale.
- Faciliter l'engagement des Administrateurs, par des moyens de circulation des informations, par l'amélioration des conditions matérielles de l'exercice de leurs mandats.
- Mobiliser les adhérents en assurant une continuité de service permettant de pallier à l'éloignement, à l'isolement et à la saisonnalité.
- Assurer la représentation des Territoires Pastoraux (non adhérents) par les élus des communes de montagne et dédier une commission à la territorialisation des politiques pastorales.



### **Maintenir une équipe technique pluridisciplinaire, au plus près des réalités des montagnards, des éleveurs, des élus et des usages de ces espaces pastoraux**

**Se donner les moyens humains (bénévoles, salariés, d'apprentissage...) visant à former, développer et renouveler une équipe devant rester pluridisciplinaire et réactive**

- Développer des compétences précises et pointues sur les techniques pastorales et les travaux en montagne, en capacité de comprendre et traduire la diversité des acteurs des milieux pastoraux, la pluralité des économies montagnardes, en capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs historiques ou émergents sur les espaces pastoraux.
- Organiser cette équipe pour qu'elle reste disponible, avec une bonne réactivité sur des sujets nouveaux, restant compétente et en capacité par des programmes de formation, en travaillant à l'évolution des compétences et des missions.
- Conserver et renforcer une bonne capacité d'écoute et de compréhension des réalités des éleveurs, bergers, propriétaires d'alpages, élus des communes de montagne.
- Renforcer la capacité de mobilisation et de gestion des moyens budgétaires publics et privés de l'association.

### **Mutualiser des services et des compétences, (re)donner du sens aux actions pastorales, à l'échelle du bassin de transhumance**

Le département de l'Isère s'inscrit dans le bassin de transhumance qui s'étend de la Crau aux Alpes du Nord. Le constat est que la FAI conduit des actions d'accompagnement de proximité similaires aux autres services pastoraux, elles sont à étayer. Sur des points plus généraux, un certain nombre de compétences et de services peuvent être mutualisés entre ces structures, afin d'améliorer les actions et leurs efficacités. Les sphères de coopération et d'intervention vont des échelles infra départementales à l'international.

**Ainsi, la FAI cherchera à développer des actions en partenariat avec des structures techniques ou territoriales, visant à partager l'acquisition ou le renforcement de compétences, pour conserver une capacité d'action pertinente et dynamique en faveur de ses adhérents et de ses missions, sur les bonnes échelles d'intervention.**

- Mutualiser des services et compétences avec les autres Services Pastoraux de l'Arc Alpin et de la Région Rhône-Alpes pour ne pas les doubler et additionner les compétences et les capacités de réaction.
- Développer un solide réseau de partenariats en Isère et Rhône-Alpes dans divers domaines, techniques ou territoriaux.
- Chercher à développer de nouveaux partenariats afin d'acquérir des compétences complémentaires ou de s'insérer dans de nouveaux réseaux d'intervention.



---

## **LES MOYENS**

### **Les cotisations**

La cotisation pour les associations est une somme d'argent permettant de financer les frais de fonctionnement de l'association. Elle ne donne pas lieu à une contrepartie pour l'adhérent. Elle ne doit pas représenter le prix d'un bien ou d'une prestation de service, mais elle en ouvre le droit. Par souci d'équité, le Conseil d'Administration a fait la proposition en Assemblée Générale (3 juin 2010) que la cotisation à la FAI soit calculée sur l'indice de richesse des communes de montagne et sur la taille des troupeaux estivés. Elle n'est en aucun cas éligible à des financements publics.

Par sa délibération du 21 octobre 2010, le Conseil Général a rendu obligatoire l'adhésion à la FAI pour les porteurs de projets d'améliorations pastorales qu'il finance.

Dans le projet de la FAI, les sommes perçues grâce aux adhésions permettent de financer la gestion des cotisations et une partie des autofinancements des projets sur lesquels la FAI se porte maître d'ouvrage.

### **Les conventions d'accompagnement et de partenariat avec l'Etat et les collectivités**

Elles sont signées annuellement avec trois partenaires et elles permettent de travailler des innovations, de développer des outils, d'approfondir des sujets, de travailler sur des politiques et des stratégies en faveur des activités pastorales et des espaces pastoraux. Elles obligent la mobilisation d'autofinancement à hauteur de 20% minimum. Dans certains cas, des financements européens peuvent être mobilisés, mais ils sont toujours en contrepartie de crédits "nationaux".

- Avec le Conseil Général de l'Isère, la convention en cours est ciblée sur la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement local et l'accompagnement des porteurs de projet locaux. Plusieurs services du Conseil Général sont impliqués (Charte départementale en faveur du pastoralisme 2008-2013).
- Avec la Région Rhône-Alpes, la convention en cours s'attache à accompagner la mise en œuvre des politiques régionales territorialisées et à la considération des conditions de travail, de l'emploi et de la formation. La Région peut compléter ses moyens par des appels à projets thématiques annuels ou pluriannuels (Convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs 2011-2013).
- Avec l'Etat, dans le but de saisir des sujets prospectifs à traiter à l'échelle du massif des Alpes, la création d'outils et de bases de données communes (Convention de massif CIMA / FNADT) ou sur des actions prospectives très ciblées (convention Agrifaune sur Belledonne et Région Rhône-Alpes)...

### **Les Assistanes à Membres dans le cadre des projets d'Améliorations Pastorales**

La FAI propose à ses adhérents qui portent des projets d'améliorations pastorales un accompagnement technique et administratif. Cette assistance est calculée sur le montant des travaux engagés, elle est intégrée dans les budgets prévisionnels des travaux sur un montant de 8% de l'enveloppe éligible. Ces moyens ainsi perçus au travers de ces conventions d'Assistanes à Membres sont utilisés de deux manières différentes et complémentaires :

- Pour réaliser les prestations prévues dans cette convention (mobilisation et accessibilité des crédits publics, simplification des procédures, aide au montage technique et administratif du dossier, suivi des dossiers auprès des financeurs, mise en paiement des crédits, réception de certains chantiers...)
- Pour investir sur des projets stratégiques et en complément des cotisations, par la participation aux autofinancements des actions portées par la FAI

### **Les Assistanes à Maîtrise d'Ouvrage (PPT, MAEt...)**

Ce type de mission est récent pour la FAI et correspond à la conduite de politiques territoriales.

- Le volet le plus important est lié à la mise en place des Plans Pastoraux Territoriaux. Les collectivités qui les demandent viennent chercher à la FAI des compétences pastorales dans le cadre des démarches de concertation et de mobilisation des acteurs, ou des appuis à la conduite de leurs projets de territoire.
- Les éleveurs qui s'engagent dans des MAEt peuvent également mobiliser la FAI dans la conduite de leur mesure agro-environnementale, sous forme d'un appui technique à l'élaboration puis à la conduite de leur projet. Les montants sont prévus dans le cadre de ces MAEt et sont pour les alpages conseillés à 3,69# /Ha engagé en MAEt.

### **Les prestations de services**

Elles permettent de mobiliser les compétences techniques et associatives de la FAI. Les prestations de service ne mobilisent pas d'autofinancement. Elles permettent à la FAI des revenus qui renforcent le projet associatif et de sérieuses aides en trésorerie. Ces prestations sont multiples, et comprennent les diagnostics pastoraux et territoriaux, certaines formations, les interventions de Jean-Marie en prévention des risques professionnels pour le compte de la MSA, de l'Institut de l'Élevage, l'organisation du Festival du Film pour le compte de "Pastoralismes du monde".

## AVEC QUI ?

Le Conseil d'Administration de la FAI est voulu représentatif de la diversité des acteurs et des collectivités de l'Isère, il en rassemble les forces vives. Il réunit ainsi les représentants des éleveurs utilisateurs d'alpage, des communes propriétaires, des bergers salariés, il intègre les représentants territoriaux de la Chambre d'Agriculture. Dans la représentation de ce premier cercle, le CA cherche à rassembler la diversité des sensibilités et des origines géographiques.

Il compte également parmi ses membres les représentants des collectivités territoriales (Conseils Général et Régional), des administrations dans leurs dimensions de services publics et de recherche (DDT, DDP, CEMAGREF), l'ONF, les universités (IGA), les pôles urbains de proximité (ville de Grenoble).

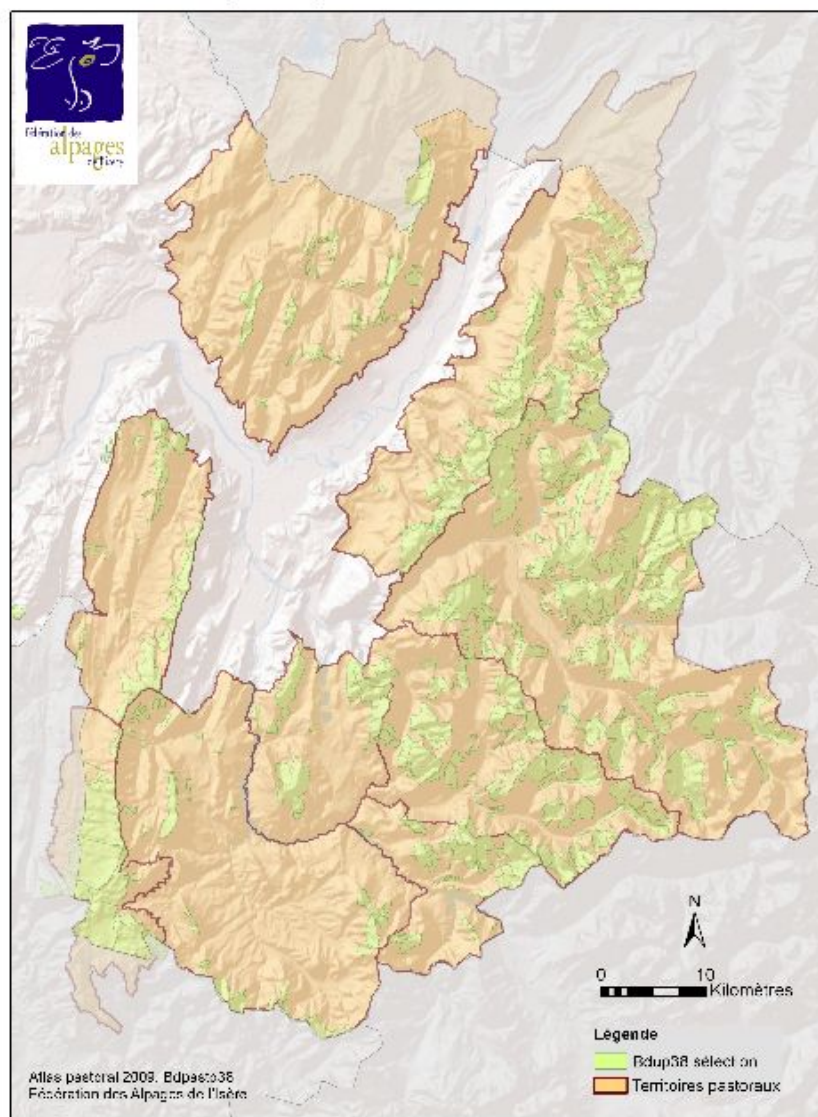
Les relations de partenariat seront à maintenir ou à développer avec les Espaces Naturels Protégés (PNRV, PNRC, PNE), car ils développent des ingénieries écologiques et territoriales poussées, avec les universités, les organismes et réseaux de recherche centrés sur les mondes et techniques de l'élevage et de la mise en valeur des ressources naturelles, régionaux ou nationaux (MSA, SUACI, PRDR, Institut de l'Élevage, INRA, CIRAD...), avec l'Association Française de Pastoralisme, les lycées et centres de formation agricoles.

Elles seront à conforter avec les acteurs d'accompagnement économiques (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire, Union Régionale des Sociétés Coopératives...) et pourront s'appuyer sur d'autres réseaux suivant les thématiques travaillées ou à développer.

La capacité à travailler et intervenir pour le compte des territoires pastoraux est à poursuivre, elle doit faire appel à des organisations et des compétences nouvelles pour la FAI.

### Les Plans Pastoraux Territoriaux en Isère

9 Territoires pastoraux portent un Plan Pastoral Territorial en Isère



---

## **QUELLES AUTRES PERSPECTIVES A DEVELOPPER POUR DEMAIN ?**

Les défis de la société moderne sont nombreux, et les espaces pastoraux, les acteurs pastoraux sont en capacité d'en relever certains, et ainsi, de devenir des espaces laboratoires et d'innovation. Le CA et l'équipe technique gardent une veille sur les sujets émergents, et quelques sujets prospectifs se profilent ou sont partiellement engagés :

### **Renforcer les évaluations des effets des aléas climatiques sur les pratiques et conduites pastorales**

Les gestions pastorales mobilisent de vastes espaces, et les ressources pastorales sont directement liées au climat et à ses variations. Si pendant un temps il a été considéré que les ressources pastorales sont stables et protégées des variations climatiques par les facteurs d'altitude et de versants, il s'avère que certains de ces écosystèmes pastoraux sont vulnérables et enregistrent des variations de productivité. Ces variations climatiques vont également engendrer des évolutions de pathologies potentiellement rapides par l'apparition de vecteurs nouveaux ou par les évolutions des conditions de développement de ces pathologies.

**Sur la base des activités actuelles, la FAI va devoir développer et conserver une capacité d'action adaptée afin de conserver les conditions de prévention, de réactivité face aux risques de modification des ressources fourragères ou d'évolution des risques pathologiques.**

### **Renforcer les capacités économiques des pratiques pastorales et des filières de valorisation**

La question de la mise en valeur économique des ressources pastorales, ou la mobilisation des capacités du pastoralisme à contribuer aux économies locales est émergente. Elle est à conforter, par le développement de partenariats, de coopérations diverses, dépassant les premières sphères des techniques pastorales et des approches territoriales.

**En termes de compétences, de capacités de coopération, la FAI doit être en capacité d'accompagner les évolutions en cours dans les territoires pastoraux, dans les économies agro-pastorales.**



### **S'intéresser aux bilans carbone et énergétiques des pratiques agro-pastorales**

Les regards de la société évoluent, et la capacité des activités humaines à assumer la finitude des moyens et de plus en plus attendue. Les activités pastorales sont potentiellement en bonne place : les acteurs pastoraux savent gérer des ressources naturelles limitées, et ainsi contribuer à des bilans environnementaux intéressants.

**Les capacités et potentiels des pratiques pastorales à mettre en œuvre des moyens de production durables et économes en énergies fossiles sont reconnus. Elles sont à travailler, à approfondir, et des marges de manœuvre sont possibles, mais la connaissance dans les capacités de stockage et les bilans carbone et gaz à effets de serre des pratiques pastorales et agro-pastorales sont à mieux connaître avant de produire des analyses et orientations.**

### **Approfondir la question de l'intérêt général et de l'utilité sociale ou sociétale des logiques pastorales**

Les attentes relatives aux alpages sont nombreuses, et les pratiques pastorales ont des impacts significatifs, positifs ou négatifs, sur les ensembles humains, environnementaux et économiques montagnards. Les espaces pastoraux Isérois sont presque toujours en tête de bassin versant, et les alpages sont toujours très visibles, très utilisés, très regardés.

Les espaces pastoraux Isérois offrent également la possibilité de portage de nombreux projets, dont certains peuvent être très innovants. Ces projets touchent aux parcours de vie et professionnels de ceux qui les portent. De plus, les patrimoines pastoraux ont construit et construisent les histoires des territoires, de montagne ou de plaine.

**La manière de s'organiser pour conduire les activités pastorales, la manière d'entreprendre des projets économiques sur les alpages de l'Isère ne peut s'affranchir des effets produits sur les autres enjeux et les autres acteurs. C'est la racine de l'économie alpestre, mais aussi du développement durable.**

**Ainsi, au-delà des manières des mises en œuvre techniques, les modes d'organisation sont à travailler : les structures pastorales (GP, AFP) ne doivent pas s'écarter de l'évaluation de l'impact de leurs actions sur les autres enjeux. La FAI est également très concernée par cette question de l'intérêt général, plus particulièrement dans la capacité de mobilisation des différents acteurs, dans la manière d'accompagner des projets dont tout ou partie des effets relèvent de l'intérêt général, social ou sociétal.**

## Organigramme de l'équipe technique de la Fédération des Alpages de l'Isère

		
<p><b>Bruno Caraguel</b> Chargé de la coordination générale, de la prospective, des études et de la formation</p>	<p><b>Christophe Moulin</b> Chargé de la coordination auprès des adhérents, des améliorations pastorales, des brûlages dirigés</p>	<p><b>Véronique Bordel</b> Chargée de la coordination associative, de la gestion associative et financière</p>
		
<p><b>Jean Marie Davoine</b> Chargé de mission des appuis techniques, de la contention du bétail et l'utilisation du chien de troupeau</p>	<p><b>Pierre Julien Cournil</b> Chargé de l'accompagnement auprès des collectivités, de la valorisation des patrimoines, du tourisme en alpage, de la géomatique</p>	
		
<p><b>Véronique Savioz</b> Chargée du secrétariat des projets, de la comptabilité, des dossiers de formations, de la bourse d'alpage</p>	<p><b>Mélanie Gounon</b> Chargée de l'accueil et du secrétariat, des sites internet, du Festival du Film, des améliorations pastorales et de l'assurance mortalité en alpage</p>	

Pour nous joindre :

Fédération des Alpages de l'Isère - la Grange -38190 Les Adrets

Tel : 04 76 71 10 20 - Fax : 04 76 71 10 29 -

Email : [federation@alpages38.org](mailto:federation@alpages38.org) - Site : [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)